

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°24-065

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 13 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le treize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire; à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	09/12/2024
En exercice : 22	Date d'affichage :	09/12/2024
Présents : 17		
Votants : 17 + 2 pouvoirs		

Présents : Mrs. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémy - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno GACHET Roger -

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - Mme PEREZ Stéphanie - JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - JALLIFIER VERNE Christelle - PAVIET Laura -

Excusés :

Mrs. MICHELLAND Bruno (pouvoir à BAZIN Josyane) - DELWAL Jean Luc - BIBOLLET Nicolas
Mmes GENON Marie - LEGRAND Alexandra (pouvoir à GENON Hervé)

A été nommé secrétaire de séance : Lionel MELLAN



Objet : Vente des parcelles B389 et B394 émanant de l'incorporation des biens sans maître de la succession DANCHE Eugène

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un administré s'est fait connaître en Mairie pour l'acquisition de biens sans maître.

Il indique que l'acheteur souhaite acquérir les parcelles suivantes :

- Coisse, cadastré B389 pour une superficie de 182 m²
- Coisse, cadastré B394 pour une superficie de 151 m²

Monsieur le Maire propose le prix de : 1,50/m² (un euro et cinquante centimes le mètre carré) soit pour la parcelle B389 un total de 273 euros (deux cent soixante-treize euros) et pour la parcelle B394 un total de 226,50 euros (deux cent vingt six euros et cinquante centimes).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité et :

- APPROUVE la vente des parcelles B389 et B394 au prix de 1,50 euro/m²
- PRECISE que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur
- CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents correspondants

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance
Lionel MELLAN

Monsieur le Maire
Hervé GENON

